

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Calixte
tenue le 13 novembre 2017 à 20 h 00.

CÉRÉMONIE OFFICIELLE D'ASSERMENTATION DES ÉLUS

ORDRE DU JOUR

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT
2. PRÉSENCES
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
6. RÉSOLUTIONS
 - a) Autorisation de paiement – Lignes Maska – Travaux de traçage de démarcation routière
 - b) Autorisation de paiement – Les Entreprises Généreux – Trottoirs et bordures au Parc central
 - c) Autorisation de paiement – Les Entreprises Généreux – Bordures de béton du stationnement de la caserne de pompier # 1
 - d) Autorisation de paiement à la firme Énergère Inc. – Amélioration énergétique de l'éclairage public
 - e) Autorisation de paiement à Pavage JD Inc. – Pavage rue Chevalier
 - f) Autorisation de paiement à Pavage JD Inc. – Pavage du stationnement de la caserne # 1
 - g) Autorisation de paiement à Transport Benoit Charbonneau Inc. – Concassage de pierres
 - h) Acquisition du module Gestion des immobilisations de PG Solutions
 - i) Dépôt de la programmation – TECQ 2014-2018
 - j) Résolution entérinant les dépenses encourues dans le cadre de la Journée Carrière Médecin
 - k) Résolution de fin d'emploi de Mme Stéphanie Therrien – Directrice des communications, des loisirs, de la vie communautaire et de l'image de marque
 - l) Radiation d'un compte à recevoir
 - m) Demande de permis – Branchement des services d'aqueduc et/ou d'égouts
 - n) Autorisation de dépenses – Remplacement du moteur du camion Freightliner 2002 (véhicule # 4)
 - o) Offres d'emploi au poste de directeur général et directeur (trice) des communications et des loisirs
 - p) Résolution de fin d'emploi – Cause invalidité totale
 - q) Pompier confirmé dans sa fonction

- r) Remboursement des dépenses électorales admissibles – Élections municipales du 5 novembre 2017
- s) Réparation de la conduite d'amenée PP1
- t) Nomination – Maires suppléants
- u) Signature d'une lettre d'entente – Poste de préposée aux archives
- v) Contribution annuelle pour la certification OSER-JEUNES
- w) Dons et subventions – Paroisse Bienheureuse Émilie-Gamelin
- x) Dons et subventions – Opération Nez Rouge Joliette – De Lanau-dière
- y) Adoption d'un Code de civilité des employés (es) municipaux de Saint-Calixte
- z) Nomination de deux représentants au sein de l'Office Municipal d'Habitation
- aa) Nomination d'un représentant de la municipalité à la Régie de police de Montcalm
- bb) Nomination de délégués – Comité de relations de travail
- cc) Nomination d'un membre du conseil au sein du comité de famille
- dd) Nomination d'un nouvel élu responsable du dossier « aînés » dans le cadre du programme MADA
- ee) Nomination de deux membres du conseil au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme
- ff) Nomination d'un représentant au sein de la Bibliothèque
- gg) Nomination d'un membre délégué – Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm
- hh) Remplacement du système de communication du SSI
- ii) Autorisation de paiement à Bauval/Sables L.G. – Achat de gravier pour la Montée Casino
- jj) Appui à Pelmorex Weather Networks inc., dans le cadre du renouvellement de la licence de radiodiffusion de MétéoMédia
- kk) Résolution de fin d'emploi de cinq (5) pompiers et d'un capitaine du SSI
- ll) Halte au cancer de la prostate
- mm) Résolution autorisant le directeur général par intérim à demander des appels d'offres par soumission pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement et de distribution d'eau potable ainsi que de l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux

7. PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION

- a) Présentation et avis de motion d'un règlement d'emprunt – Frais de refinancement des règlements 568-2011 et 574-2012
- b) Présentation et avis de motion d'un règlement pourvoyant à l'adoption d'un nouveau code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification

8. CHÈQUES ÉMIS, PAIEMENTS INTERNET ET TRANSFERTS BANCAIRES

9. COMPTES À PAYER

10. DIVERS

11. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES

- Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT

La séance débute par un moment de recueillement.

2. PRÉSENCES

Son honneur le maire Michel Jasmin préside la session à laquelle assistent Mesdames les conseillères Roxane Simpson et Odette Lavallée ainsi que Messieurs les conseillers Keven Bouchard, François Dodon, Denis Mantha et Jacques D. Granier.

Est aussi présent : M. Philippe Riopelle, directeur général par intérim.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Première période de questions.

Quelques questions furent posées par les personnes présentes dans la salle.

2017-11-13-347

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté aux membres du Conseil.

2017-11-13-348

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que les procès-verbaux des séances ordinaires du 2 octobre et de la séance extraordinaire du 6 octobre 2017 soient et sont acceptés tel qu'écrits au livre des délibérations.

6. RÉSOLUTIONS

2017-11-13-349

a) **AUTORISATION DE PAIEMENT – LIGNES MASKA – TRAVAUX DE TRACAGE DE DÉMARCATIION ROUTIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise "**Lignes Maska 9254-8783 Québec inc.**" était le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'option 1 de l'appel d'offres de la MRC de Montcalm, pour les travaux de bandes de démarcation routière, pour la Municipalité de Saint-Calixte;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés;

ATTENDU QUE la facture totale excède 10 000 \$ et que les dépenses au-delà de 10 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DODON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil municipal approuve la dépense, et par le fait même autorise le paiement de la facture # 2577 au nom de « **Lignes Maska** » au montant de 15 759.19 \$ (incluant les taxes applicables) dans le cadre de traçage de bandes de démarcation routière.

Que cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement de la voirie.

2017-11-13-350

b) **AUTORISATION DE PAIEMENT – LES ENTREPRISES GÉNÉREUX – TROTTOIRS ET BORDURES AU PARC CENTRAL**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution 2017-08-14-261, la municipalité octroyait à la compagnie « Les Entreprises Généreux » la construction des bordures de béton et des trottoirs au Parc central;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés;

ATTENDU QUE la facture totale excède 10 000 \$ et que les dépenses au-delà de 10 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil municipal approuve la dépense, et par le fait même autorise le paiement de la facture # 3572 au nom de « **Les Entreprises Généreux** » au montant de 19 877.69 \$ (incluant les taxes applicables) dans le cadre de la construction des bordures de béton et des trottoirs au Parc central. Le tout payable comme suit : 80% payé à même la subvention FDT et 20% par le fonds de roulement, le tout amortit sur une période de 10 ans.

2017-11-13-351

c) **AUTORISATION DE PAIEMENT – LES ENTREPRISES GÉNÉREUX – BORDURES DE BÉTON**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution 2017-08-14-260, la municipalité octroyait à la compagnie « Les Entreprises Généreux » la construction des bordures de béton du stationnement de la caserne de pompier # 1, une partie à l'intersection de la Route 335 et la rue Dufour et une partie sur la Montée Casino;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés;

ATTENDU QUE la facture totale excède 10 000 \$ et que les dépenses au-delà de 10 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ROXANE SIMPSON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil municipal approuve la dépense, et par le fait même autorise le paiement de la facture # 3573 au nom de « **Les Entreprises Généreux** » au montant de 14 860.87 \$ (incluant les taxes applicables).

Le tout payable comme suit :

- 9 867.00 \$ avant taxes affecté au règlement # 620-2017 (Caserne de pompier);
- 1 319.50 \$ avant taxes affecté au budget de fonctionnement (rue Dufour);
- 1 738.80 \$ avant taxes affecté au règlement # 615-2016 (Montée Casino).

2017-11-13-352

d) **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME « ÉNERGÈRE INC. » - AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE URBAIN**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution 2015-03-16-086, la municipalité acceptait la soumission de « **ÉNERGÈRE** » pour l'amélioration énergétique de l'éclairage urbain;

ATTENDU QUE l'approbation du directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE la facture totale excède 10 000 \$ et que les dépenses au-delà de 10 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION M. LE CONSEILLER JACQUES D. GRANIER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil municipal approuve le paiement de la facture F3711 au nom de « **Énergère Inc.** », et par le fait même autorise le paiement de ladite facture au montant de 22 460.37 \$ (incluant les taxes applicables) représentant le remboursement final et intégral de la libération du fonds de garantie du contrat de services éconergétiques, le tout payable à même le règlement d'emprunt 601-2015.

2017-11-13-353

e) **AUTORISATION DE PAIEMENT À PAVAGE JD INC. – PAVAGE RUE CHEVALIER**

ATTENDU QUE M. Nicolas Marceau, Député de Rousseau, a accordé, à la municipalité de Saint-Calixte, une subvention dans le cadre du PAARRM;

ATTENDU QU' en vertu de sa résolution 2017-09-18-308, la municipalité de Saint-Calixte a présenté une demande de substitution pour les rues Chevalier et 2^e avenue Loyer;

ATTENDU QU' en vertu de la résolution 2017-10-02-340 la municipalité octroyait le contrat de pavage à Pavage JD inc.;

ATTENDU QUE la facture totale excède 10 000 \$ et que les dépenses au-delà de 10 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil municipal approuve la dépense, et par le fait même autorise le paiement de la facture # 557 au nom de « **PAVAGE JD INC.** » au montant de 15 453.33 \$ (incluant les taxes applicables) dans le cadre des travaux de préparation et de pavage de la rue Chevalier.

Le tout payable à même la subvention du PAARRM.

2017-11-13-354

f) **AUTORISATION DE PAIEMENT À PAVAGE JD INC. – PAVAGE DU STATIONNEMENT DE LA CASERNE # 1**

ATTENDU QU' en vertu de la résolution 2017-07-10-222 la municipalité octroyait le contrat de pavage du stationnement de la caserne # 1 à Pavage JD inc.;

ATTENDU QUE la facture totale excède 10 000 \$ et que les dépenses au-delà de 10 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil municipal approuve la dépense, et par le fait même autorise le paiement de la facture # 550 au nom de « **PAVAGE JD INC.** » au montant de 18 654.69 \$ (incluant les taxes applicables) dans le cadre des travaux de préparation et de pavage Du stationnement de la caserne # 1, le tout payable à même le règlement numéro 620-2017.

2017-11-13-355

g) **AUTORISATION DE PAIEMENT À TRANSPORT BENOIT CHARBONNEAU INC. – CONCASSAGE DE PIERRES**

ATTENDU QUE en vertu de la résolution 2017-07-10-235 la municipalité octroyait le contrat pour le concassage de pierres à Transport Benoit Charbonneau Inc.;

ATTENDU QU' la facture totale excède 10 000 \$ et que les dépenses au-delà de 10 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DODON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil municipal approuve la dépense, et par le fait même autorise le paiement de la facture # 4466 au nom de « **TRANSPORT BENOIT CHARBONNEAU INC.** » au montant de 56 429.73 \$ (incluant les taxes applicables) dans le cadre des travaux de concassage de 12 000 tonnes, le tout payable à même le règlement numéro 611-2016 au montant de 49 484.35 \$ taxes incluses et à même le budget de fonctionnement un montant de 6 945.38 \$ taxes incluses.

2017-11-13-356

h) **ACQUISITION DU MODULE GESTION DES IMMOBILISATIONS DE PG SOLUTIONS**

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'acquisition du module **gestion des immobilisations;**

ATTENDU QUE la firme PG Solutions a déposé une proposition au montant de 3 978.40 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition du progiciel et la formation du personnel.

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil municipal approuve la dépense, pour l'acquisition du module gestion des immobilisations, le tout payable à même le fonds de roulement amortit sur 10 ans.

2017-11-13-357

i) **DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION - TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ROXANE SIMPSON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataire de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2017-11-13-358

j) **RÉSOLUTION ENTÉRINANT LES DÉPENSES ENCOURUES DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE CARRIÈRE MÉDECIN**

CONSIDÉRANT QU' un kiosque a été réservé lors de la journée carrière Québec, au Palais des congrès de Montréal, le 6 octobre dernier, dans le dossier de la recherche de médecins;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER JACQUES D. GRANIER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil entérine la dépense et affecte la somme de 2 724.23 \$ taxes nettes au surplus cumulé pour les dépenses reliées à la journée Carrière Médecin.

2017-11-13-359

k) **RÉSOLUTION DE FIN D'EMPLOI DE MME STÉPHANIE THERRIEN – DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS, DES LOISIRS, DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET DE L'IMAGE DE MARQUE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Therrien a remis sa démission à titre de directrice des communications, des loisirs, de la vie communautaire et de l'image

de marque et dont sa date de fin d'emploi était le 3 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la Municipalité de Saint-Calixte prend acte et accepte la démission de Mme Stéphanie Therrien mettant ainsi fin à son emploi comme directrice des communications, des loisirs, de la vie communautaire et de l'image de marque, et ce, à compter du 3 novembre 2017 et la remercie pour les excellents services rendus à notre population tout au long de ses années de travail au sein de notre municipalité.

Que toutes les indemnités pour compenser les congés de maladie, de vacances et les heures accumulées monnayables lui ont été entièrement payées et qu'elle a également remboursé, selon sa reconnaissance de dette, la somme versée à l'employé dans le processus de transition de la paie hebdomadaire à la paie aux (2) semaines.

2017-11-13-360

l) **RADIATION D'UN COMPTE À RECEVOIR**

ATTENDU QU' un solde de 102.10 \$ demeure impayé pour un enfant qui était inscrit au camp de jour 2017;

ATTENDU QUE 65% des frais d'inscription incluant les sorties ont déjà été acquittés et que l'enfant n'a jamais fréquenté le service de camp de jour;

ATTENDU QUE les démarches pour récupérer ce solde se sont avérées infructueuses;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que le directeur général soit et est autorisé à radier le solde dû au montant de 102.10 \$ sur la facture numéro 184 au nom de Mme France Gagné.

2017-12-13-361

m) **DEMANDE DE PERMIS – BRANCHEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET/OU D'ÉGOUTS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre en place une politique pour le branchement des services d'aqueduc et/ou d'égouts;

CONSIDÉRANT QU' à partir de la présente résolution, toute demande de branchement aux services d'aqueduc et/ou d'égout doit faire l'objet d'une demande de permis;

ATTENDU QUE le conseil municipal applique le principe utilisateur/payeur et qu'il y a lieu d'imposer un

ATTENDU QUE tarif pour effectuer un suivi adéquat de tout branchement aux réseaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DODON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que toute demande de branchement aux services d'aqueduc et/ou d'égouts doit faire l'objet d'une demande de permis au coût de 200 \$.

2017-11-13-362

n) **AUTORISATION DE DÉPENSES – REMPLACEMENT DU MOTEUR DU CAMION FREIGHTLINER 2002 (VÉHICULE # 4)**

CONSIDÉRANT QUE des dépenses sont à prévoir, au montant estimé de 37 800 \$ avant taxes, pour remplacer le moteur du Freightliner 2002 (véhicule # 4);

CONSIDÉRANT l'urgence de remettre en fonction ce véhicule pour le service de déneigement et déglace;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil autorise le remplacement du moteur du véhicule # 4 auprès de la compagnie Hewitt et autorise que cette dépense soit financée par le fonds de roulement amortit sur 10 ans, au montant de 37 800 \$ avant taxes.

2017-11-13-363

o) **OFFRES D'EMPLOI AU POSTE DE DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL (E) ET DIRECTEUR (TRICE) DES COMMUNICATIONS ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE des offres d'emploi ont été publiées pour le poste de directeur (trice) général (e) et de directeur (trice) des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ROXANE SIMPSON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil entérine la publication des offres d'emploi aux postes de directeur (trice) général (e) et de directeur (trice) des communications et des loisirs et autorise le directeur général par intérim à former un comité de sélection pour la dotation de ces deux postes.

2017-11-13-364

p) **RÉSOLUTION DE FIN D'EMPLOI – CAUSE INVALIDITÉ TOTALE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons été informé dans une correspondance de La Capitale assurances de l'invalidité totale de l'employée # 800;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de son dossier La capitale assurances considère que sa condition de santé actuelle correspond à un état d'invalidité total pour l'exercice de tout travail rémunérateur;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER JACQUES D. GRANIER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la Municipalité de Saint-Calixte prend acte de la correspondance de la Capitale assurances et accepte l'invalidité total de l'employée # 800, mettant ainsi fin à son emploi et ce, à compter du 13 novembre 2017 et la remercie chaleureusement pour les excellents services rendus à notre population tout au long de ses années de travail au sein de notre municipalité.

Que toutes les indemnités pour compenser les congés de maladie lui seront entièrement payées ultérieurement et qu'elle remboursera, selon sa reconnaissance de dette, la somme versée dans le processus de transition de la paie hebdomadaire à la paie aux (2) semaines ainsi que les ajustements des avances versées, s'il y a lieu.

2017-11-13-365

q) **POMPIER CONFIRMÉ DANS SA FONCTION**

ATTENDU QUE M. Marc-André Duquette a terminé sa période de probation;

ATTENDU QUE le rapport du directeur par intérimaire, M. Stéphane Laurin, confirme que M. Marc-André Duquette a réussi sa probation et que son statut peut être changé;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que M. Marc-André Duquette soit confirmé au poste de pompier et ce, à compter du 2 octobre 2017.

Que la rémunération et les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective présentement en vigueur.

2017-11-13-366

r) **REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ÉLECTORALES ADMISSIBLES – ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017**

ATTENDU QU' il y a lieu de rembourser les dépenses électorales admissibles des candidats élus et non élus, car ils ont tous obtenus plus de 15% des votes;

ATTENDU QUE le montant maximal des dépenses électorales admissibles est de 9 018.66 \$;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MAN-
THA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce montant de 9 018.66 \$ soit provisionné à même le surplus libre.

2017-11-13-367

s) **RÉPARATION DE LA CONDUITE D'AMENÉE PP1**

CONSIDÉRANT QUE en vertu de la résolution 2017-04-24-125, la municipalité allouait un montant budgétaire de 24 750 \$ pour effectuer la réparation urgente de la conduite d'amenée de la station de pompage # 1, car une obstruction de ladite conduite créait une restriction pour l'écoulement des eaux usées vers les étangs aérés;

ATTENDU QUE les travaux ont coûtés plus cher que prévus;

ATTENDU QUE la facture totale excède 10 000 \$ et que les dépenses au-delà de 10 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DO-
DON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil municipal approuve la dépense, et par le fait même autorise le paiement des factures totalisant 78 332.85 \$ (taxes nettes) dans le cadre de la réparation de la conduite d'amenée PP1 et autorise l'affectation de ce montant au surplus cumulé.

2017-11-13-368

t) **NOMINATION – MAIRES SUPPLÉANTS**

ATTENDU QU' en vertu de l'article 16 du code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers (ères) comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOU-
CHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que les conseillers (ères) mentionnés (es) ci-dessous soient et sont nommés à titre de maire suppléant pour les périodes suivantes :

- M. Denis Mantha 1er novembre 2017 au 31 décembre 2017
- M. François Dodon 1^{er} janvier 2018 au 28 février 2018
- M. Jacques D. Granier 1er mars 2018 au 30 avril 2018

- M. Keven Bouchard 1er mai 2018 au 30 juin 2018
- Mme Odette Lavallée 1er juillet 2018 au 31 août 2018
- Mme Roxane Simpson 1er septembre 2018 au 31 octobre 2018

Et ainsi de suite durant le présent mandat.

2017-11-13-369

u) **SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE – POSTE DE PRÉ-POSÉE AUX ARCHIVES**

ATTENDU QU' en vertu de la résolution 2017-03-13-079, Mme Martine Langlois a été embauchée, à titre d'employée à l'essai, pour la gestion des documents municipaux;

ATTENDU QUE suite à la fin de sa période de probation, il y a lieu de nommer officiellement Mme Langlois au poste de préposée aux archives;

ATTENDU QU' une lettre d'entente doit être signée par les parties pour la création de ce nouveau poste;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ROXANE SIMPSON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que M. le maire et le directeur général par intérim soient et sont autorisés à signer une lettre d'entente concernant le dossier mentionné rubrique à intervenir avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique et Mme Martine Langlois.

2017-11-13-370

v) **CONTRIBUTION ANNUELLE POUR LA CERTIFICATION OSER-JEUNES**

ATTENDU QUE notre certification OSER-JEUNES est arrivée à échéance;

ATTENDU QUE ce conseil désire renouveler notre certification;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER JACQUES D. GRANIER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la trésorière soit et est autorisée à émettre un chèque au montant de 200 \$ au nom du CREVALE en paiement de notre contribution annuelle pour la certification OSER-JEUNES pour la période du 1-10-2017 au 30-09-2018.

2017-11-13-371

w) **DONS ET SUBVENTIONS – PAROISSE BIENHEUREUSE ÉMILIE-GAMELIN**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour un spectacle de Noël, le 9 décembre

prochain, qui aura lieu en l'Église de Saint-Lin-Laurentides, afin d'amasser des fonds pour la sauvegarde du patrimoine immobilier de la paroisse qui couvre également le territoire de Saint-Calixte;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la Municipalité de Saint-Calixte accorde à la PAROISSE BIEN-HEUREUSE ÉMILIE-GAMELIN une subvention au montant de 250 \$ afin de les aider à défrayer les coûts du spectacle mentionné au préambule de la présente résolution.

2017-11-13-372

x) **DONS ET SUBVENTIONS – OPÉRATION NEZ ROUGE JOLIETTE - DE LANAUDIÈRE**

ATTENDU QUE l'équipe de l'Opération Nez rouge est déjà à la tâche afin de préparer sa 30^e campagne régionale, laquelle se tiendra cette année les 1-2, 8-9, 14-15-16 et du 20 au 31 décembre 2017 inclusivement;

ATTENDU QUE son action auprès de la communauté : convaincre les gens que l'alcool et la conduite automobile ne font pas bon ménage;

ATTENDU QUE les campagnes précédentes ont révélé une plus grande sensibilisation de la population à cet égard, mais il reste encore beaucoup à faire;

ATTENDU QUE le service de raccompagnement de l'Opération Nez rouge Joliette - de Lanaudière sera disponible sur notre territoire;

POUR CES MOTIFS,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Qu'une commandite au montant de 100 \$ soit et est accordé à « Opération Nez rouge – Joliette – de Lanaudière » à titre de soutien financier nécessaire au succès de cette vaste campagne de sécurité routière qu'est devenue, au fil des ans, *l'Opération Nez rouge*.

2017-11-13-373

y) **ADOPTION D'UN CODE DE CIVILITÉ DES EMPLOYÉS(ES) MUNICIPAUX DE SAINT-CALIXTE**

CONSIDÉRANT QUE certains événements malheureux sont survenus au cours de la dernière année entre quelques employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur a dû intervenir, en collaboration avec le syndicat, pour tenter de solutionner ces conflits;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont engagées dans une médiation suite à une demande auprès du ministère du travail, emploi et solidarité sociale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres et entrevues ont eu lieu en présence du médiateur-conciliateur en vue d'améliorer les relations de travail entre nos employés;

CONSIDÉRANT QU' à l'aboutissement de ces différentes étapes, un plan d'action pour un climat de travail réussi a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur un code de civilité et en recommande l'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DODON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que le conseil municipal de Saint-Calixte adopte le Code de civilité des employés(es) municipaux de Saint-Calixte.

2017-11-13-374

z) **NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

ATTENDU QU' à la suite des élections municipales 2017, il y a lieu de renommer de nouveaux représentants au sein de l'Office municipal d'habitation;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que Mme Odette Lavallée et M. François Dodon soient et sont nommés afin de siéger comme représentants au sein de l'Office municipal d'habitation.

2017-11-13-375

aa) **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ À LA RÉGIE DE POLICE DE MONTCALM**

ATTENDU QU' à la suite des élections municipales 2017, il y a lieu de renommer de nouveaux représentants pour siéger à la Régie de police de Montcalm;

ATTENDU QUE le maire, M. Michel Jasmin, est désigné d'office à siéger à la Régie de police de Montcalm;

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer un nouveau délégué pour siéger ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ROXANE SIMPSON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que Monsieur le conseiller Denis Mantha soit et est mandaté à agir comme représentant de la Municipalité à la Régie de police de Montcalm, avec Monsieur le maire, Michel Jasmin.

2017-11-13-376

bb) **NOMINATION DE DÉLÉGUÉS - COMITÉ DE RELATIONS DE TRAVAIL**

ATTENDU QU' à la suite des élections municipales 2017, il y a lieu de renommer de nouveaux délégués pour siéger sur le comité des relations de travail;

ATTENDU QUE ce comité est d'office représenté par au moins un membre du conseil municipal et par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER JACQUES D. GRANIER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que Mme la conseillère Odette Lavallée et M. le conseiller Keven Bouchard soient et sont nommés pour siéger, avec le directeur général, au sein du comité des relations de travail.

2017-11-13-377

cc) **NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU SEIN DU COMITÉ FAMILLE**

ATTENDU QU' à la suite des élections municipales 2017, il y a lieu de renommer un nouveau délégué pour siéger au sein du comité famille;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que M. le conseiller François Dodon, soit nommé pour représenter les intérêts du conseil municipal au sein du comité famille et que Mme la conseillère Roxane Simpson soit nommée comme substitut.

2017-11-13-378

dd) **NOMINATION D'UN NOUVEL ÉLU RESPONSABLE DU DOSSIER « AINÉS » DANS LE CADRE DU PROGRAMME MADA**

ATTENDU QU' à la suite des élections municipales 2017, il y a lieu de renommer un nouvel élu responsable du dossier MADA;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que Mme la conseillère, Roxane Simpson, soit et est nommée personne élue responsable du dossier des aînés;

2017-11-13-379

ee) **NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QU' à la suite des élections municipales 2017, il y a lieu de renommer deux membres du conseil au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU QUE la durée d'un mandat des membres du comité est fixée à deux ans;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DODON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que MM. les conseillers Keven Bouchard et Denis Mantha soient et sont nommés pour représenter les intérêts du conseil municipal au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme pour une période de deux (2) ans.

2017-11-13-380

ff) **NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QU' à la suite des élections municipales 2017, il y a lieu de nommer deux conseillers représentants au sein de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que MM. Jacques D. Granier et Denis Mantha soient et sont nommés pour représenter la municipalité au sein du service de la bibliothèque.

2017-11-13-381

gg) **NOMINATION D'UN MEMBRE DÉLÉGUÉ – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MRC DE MONTCALM**

ATTENDU QU' à la suite des élections municipales 2017, il y a lieu de renommer un nouveau membre délégué à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm ainsi que son substitut;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ROXANE SIMPSON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que M. le conseiller Jacques D. Granier soit et est nommé comme nouveau membre délégué à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm et M. le conseiller Keven Bouchard à titre de substitut.

2017-11-13-382

hh) **REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE COMMUNICATION DU SSI**

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer le système de communication du Service sécurité incendie afin d'être compatible avec les autres services d'incendie de la MRC de Montcalm;

ATTENDU QUE le service doit acquérir 19 radios VHF, numériques avec équipements;

ATTENDU QUE la facture totale excède 10 000 \$ et que les dépenses au-delà de 10 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER JACQUES D. GRANIER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil autorise la dépense pour l'acquisition de 19 radios VHF numériques, auprès de Accès communications, au montant de 14 141.93 \$ (taxes incluses) et payable à même le fonds de roulement amortit sur 10 ans.

2017-11-13-383

ii) **AUTORISATION DE PAIEMENT – BAUVAL/SABLES L.G. – ACHAT DE GRAVIER POUR LA MONTÉE CASINO**

ATTENDU QUE nous avons procédé à l'achat de gravier pour la Montée Casino;

ATTENDU QUE la facture totale excède 10 000 \$ et que les dépenses au-delà de 10 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil municipal approuve la dépense, et par le fait même autorise le paiement de la facture # 085738 au nom de « **Bauval/Sables L.G.** » au montant de 11773.59 \$ (incluant les taxes applicables) pour l'achat de gravier pour la Montée Casino.

Que cette dépense soit payée à même le règlement 615-2016.

2017-11-13-384

jj) **APPUI À PELMOREX WEATHER NETWORKS INC. DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DE LA LICENCE DE RADIODIFFUSION DE MÉTÉOMÉDIA**

CONSIDÉRANT l'avis de Consultation publique du CRTC 2017-365 concernant la demande # 2017-0586-5 par Pelmorex Weather Networks Inc., dans le cadre du renouvellement de la Licence de radiodiffusion de MétéoMédia;

ATTENDU QUE Pelmorex Weather Networks Inc. sollicite à nouveau notre appui;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Calixte est sensibilisée à leur implication dans la diffusion d'alertes publiques et veut continuer de les appuyer dans leurs démarches;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la Municipalité de Saint-Calixte appuie de nouveau, Pelmorex Weather Networks Inc., dans le cadre du renouvellement de la Licence de radiodiffusion de MétéoMédia afin de poursuivre leur implication dans la diffusion d'alertes publiques et nul doute que l'ajout de la téléphonie sans-fil augmentera grandement l'efficacité et le temps de réponse du système d'alerte publique.

2017-11-13-385

kk) **RÉSOLUTION DE FIN D'EMPLOI DE CINQ (5) POMPIERS ET D'UN CAPITAINE DU SSI**

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Beudet et MM. Jessy Stuart, Olivier Duval, Sébastien Joannette et Alexandre St-Gelais ont démissionné à titre et pompier;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Lacroix a également remis sa démission à titre de capitaine du SSI;

ATTENDU la confirmation de M. Stéphane Laurin, directeur par intérim du SSI à cet effet.

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DODON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la Municipalité de Saint-Calixte prend acte et accepte la démission de Mme Nathalie Beudet et de MM. Jessy Stuart, Olivier Duval, Sébastien Joannette et Alexandre St-Gelais mettant ainsi fin à leur emploi comme pompier et les remercie pour les excellents services rendus à notre population tout au long de ses années de travail au sein de notre municipalité.

Que la Municipalité de Saint-Calixte prend également acte et accepte la démission de M. Sylvain Lacroix mettant ainsi fin à son emploi comme capitaine et le remercie pour les excellents services rendus à notre population tout au long de ses années de travail au sein de notre municipalité.

2017-11-13-386

ll) **HALTE AU CANCER DE LA PROSTATE**

ATTENDU QU' annuellement 4600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

ATTENDU QUE 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Calixte au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Calixte déclare le 19 novembre comme « La journée **Saint-Calixte** de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre ».

2017-11-13-387

z) **RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM À DEMANDER DES APPELS D'OFFRES PAR SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AINSI QUE DE L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

CONSIDÉRANT QUE les contrats pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement et de distribution d'eau potable ainsi que de l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux arrivent à échéance le 31 décembre 2017.

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE ROXANE SIMPSON, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE QUE:

Article 1

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Article 2

Le conseil municipal autorise le directeur général par intérim à demander des appels d'offres par soumissions pour les projets suivants :

- Fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement et de distribution d'eau potable

ainsi que

- l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux

Article 3

Le directeur général de la municipalité est mandaté pour coordonner et superviser lesdits appels d'offres par soumission;

7. AVIS DE MOTION

a) PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT - FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 568-2011 ET 574-2012

Monsieur le maire présente le projet de règlement d'emprunt pourvoyant aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 568-2011 et 574-2012.

- Dépenses de 25 716 \$

Règlements	Solde des règlements	Frais de financement
568-2011	132 200 \$	2 644 \$
574-2012	1 153 600 \$	23 072 \$
TOTAL :		25 716 \$

AM-2017-11-13-26

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Jacques D. Granier, avise les membres du conseil qu'il présentera ou fera présenter un règlement d'emprunt autorisant une dépense de 25 716 \$ et un emprunt de 25 716 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 568-2011, 574-2012.

Je demande également dispense de lecture, et ce, conformément à la loi.

b) PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION D'UN NOUVEAU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ QUI REMPLACE CELUI EN VIGUEUR, AVEC OU SANS MODIFICATION

Monsieur le maire présente le projet de règlement pourvoyant à l'adoption d'un nouveau code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification

AM-2017-11-13-27

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Mantha, avise les membres du conseil qu'il présentera ou fera présenter un règlement pourvoyant à l'adoption d'un nouveau code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

8. CHÈQUES ÉMIS ET PAIEMENTS INTERNET ET TRANSFERTS BANCAIRES

Le directeur général par intérim dépose la liste des chèques émis au montant de 465 542.30 \$, la liste des paiements effectués par paiement

direct (Internet) au montant de 99 386.14 \$ ainsi que les paiements effectués par transferts bancaires – service de paie au montant de 139 124.24 \$ concernant les salaires du 24 septembre au 21 octobre 2017/quinzaine et du 1^{er} octobre au 31 octobre 2017/mensuel.

a) Chèques émis

Le directeur général par intérim dépose la liste des chèques émis au montant de 465 542.30 \$

NO. CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEURS	MONTANT
12452	LE GROUPE ROGER FAGUY INC.	1 382.90 \$
12453	MORNEAU CYRICE	283.50 \$
12454	ACCES HABITATION G.T. INC.	1 200.00 \$
12455	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	176.00 \$
12456	GENIX DEVELOPPEMENT INC.	13 027.25 \$
12457	TERRIEN, STEPHANIE	178.40 \$
12458	COUCHE-TARD INC.	1 536.69 \$
12459	DODON, FRANCOIS	143.06 \$
12460	THOUIN, LOUIS-CHARLES	2 441.38 \$
12461	AUDREY VAUDREUIL	100.00 \$
12462	JOSEE BOUDREAULT	120.00 \$
12463	POTVIN DENISE	300.00 \$
12464	LA CAPITALE ASSURANCES	17 096.16 \$
12465	COUCHE-TARD INC.	324.48 \$
12466	PETITE CAISSE (BIBLIOTHEQUE)	206.13 \$
12467	SMITH, STEPHANIE	288.33 \$
12468	PAYSAGEMENT TOM POUSSE	1 264.73 \$
12469	VIVIANNE LAFLEUR	100.00 \$
12470	COUCHE-TARD INC.	916.18 \$
12471	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	2 246.25 \$
12472	SMITH, STEPHANIE	322.47 \$
12473	PETITE CAISSE (BUREAU)	160.50 \$
12474	PETITE CAISSE (BIBLIOTHEQUE)	182.16 \$
12475	POUDRIER NANCY	400.00 \$
12476	AUDY, GENEVIEVE	48.76 \$
12477	CIBC WOOD GUNDY	1 707.92 \$
12478	CLUB DE SOCCER SAINT-CALIXTE 2010	150.00 \$
12479	COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES	150.00 \$
12480	COUCHE-TARD INC.	851.89 \$
12481	CROIX BLEUE MÉDAVIE ASSURANCE COLLECTIVE	2 164.01 \$
12482	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	2 366.05 \$
12483	MINISTRE DES FINANCES	428.34 \$
12484	MUNICIPALITE REGIONALE COMTE DE MONTCALM	14 285.33 \$
12485	S.P.C.A. LANAUDIÈRE BASSES-LAURENTIDES	1 585.51 \$
12486	SSQ, SOCIETE D'ASSURANCE-VIE INC.	400.00 \$
12487	SYNDICAT DES POMPIERS	52.53 \$
12488	SYNDICAT FONCTION PUBLIQUE BUREAU	653.71 \$
12489	SSQ GROUPE FINANCIER	19 487.75 \$
12490	DODON FRANCOIS	222.74 \$
12491	BELANGER GUY, BELANGER MANON	451.75 \$
12492	DENIS MARTIN	400.00 \$
12493	FAKHRY NINA	400.00 \$
12494	GOYER YVES	220.09 \$
12495	TANGUAY MICHEL, PAQUIN YOLANDE	333.65 \$

12496	COUCHE-TARD INC.	378.82 \$
12497	DUVAL, REJEAN	245.00 \$
12498	FONDS D'INFORMATION SUR LE TER- RITOIRE	200.00 \$
12499	SEBASTIEN GRAVEL	269.50 \$
12500	MARTEL, LIETTE	40.00 \$
12501	SMITH, SONIA	37.52 \$
12502	SMITH, STEPHANIE	63.21 \$
12503	COUCHE-TARD INC.	311.35 \$
12504	COUTURE SOLANGE	400.00 \$
12505	JIMMY LABRANCHE	55.72 \$
12506	LA CAPITALE ASSURANCES	18 009.45 \$
12507	CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT- CALIXTE	225.00 \$
12508	BRIEN EMILIE	50.00 \$
12509	EQUIPE LAURENCE	3 679.20 \$
12510	AUDREY KOLODENCHOUK	50.00 \$
12511	MARTEL, LIETTE	101.76 \$
12512	MUNICIPALITE DE ST-CALIXTE (BIBLIO)	179.25 \$
12513	PICHET, PATRICE M.	100.00 \$
12514	ANNULÉ	- \$
12515	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC	350 078.00 \$
12516	LEONARD, MARLENE	311.92 \$
		<u>465 542.30 \$</u>

b) Le directeur général par intérim dépose la liste des paiements Internet au montant de 99 386.14 \$

AGENCE DU REVENU DU CANADA	22 838.92 \$
BELL CANADA	197.76 \$
BELL MOBILITE	1 444.04 \$
BELL MOBILITE PAGETTE	441.71 \$
CARRA	1 452.97 \$
HYDRO-QUEBEC	986.31 \$
HYDRO-QUEBEC	51.03 \$
HYDRO-QUEBEC	49.70 \$
HYDRO-QUEBEC	31.20 \$
HYDRO-QUEBEC	25.51 \$
HYDRO-QUEBEC	2 438.84 \$
HYDRO-QUEBEC	1 409.52 \$
HYDRO-QUEBEC	122.06 \$
HYDRO-QUEBEC	327.40 \$
HYDRO-QUEBEC	137.84 \$
HYDRO-QUEBEC	512.50 \$
HYDRO-QUEBEC	1 248.57 \$
HYDRO-QUEBEC	75.88 \$
HYDRO-QUEBEC	342.17 \$
HYDRO-QUEBEC	27.57 \$
HYDRO-QUEBEC	917.54 \$
HYDRO-QUEBEC	1 406.10 \$
HYDRO-QUEBEC	886.61 \$
LE FONDS DE SOLIDARITE DES TRA- VAILLEURS	2 847.80 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	25 321.28 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	29 157.40 \$
SYNDICAT FONCTION PUBLIQUE VOI- RIE	1 223.64 \$
VIDEOTRON	78.69 \$
VIDEOTRON	166.51 \$
VISA DESJARDINS	108.54 \$
VISA DESJARDINS	531.97 \$
VISA DESJARDINS	47.47 \$

VISA DESJARDINS

2 531.09 \$

99 386.14 \$

- c) Le directeur général par intérim dépose la liste des transferts bancaires – Service de la paie au montant de 139 124.24 \$ \$ concernant les salaires du 24 septembre au 14 octobre 2017/quinzaine et du 1^{er} octobre au 31 octobre 2017/mensuel 2017.

Déposée le	Salaire du	Paie no	Montant
12-oct-17	24 septembre 2017 au 7 octobre 2017	21-quinzaine	62 110.16 \$
26-oct-17	8 octobre 2017 au 21 octobre 2017	22-quinzaine	63 373.61 \$
26-oct-17	1er octobre 2017 au 31 octobre 2017	10-mensuel	13 640.47 \$
			139 124.24 \$

2017-11-13-388

9. COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER JACQUES D. GRANIER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la Municipalité de Saint-Calixte autorise le directeur général par intérim à payer les comptes d'après la liste reproduite ci-jointe au montant de 247 915.50 \$.

NO. CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEURS	MONTANT
12517	ACCES COMMUNICATIONS	545.96 \$
12518	ACIER OUELLETTE INC.	363.58 \$
12519	ARTS GRAPHIQUES ALPHONSO INC.	344.93 \$
12520	ATELIER HYDRAULUC	3 624.29 \$
12521	LES AUTOBUS MOREAU INC.	501.87 \$
12522	BAUVAL	4 256.19 \$
12523	ENVIRO SANI-NORD	354.12 \$
12524	BETON RIVE-NORD	367.92 \$
12525	BIBLIO RPL LTEE	94.47 \$
12526	BOISVERT EXCAVATION	3 563.51 \$
12527	JONATHAN BOUCHARD	6 008.61 \$
12528	BOULONS PLUS	476.69 \$
12529	CENTRE DE CAMION ST-JEROME INC.	9 134.98 \$
12530	CERTIFIED LABORATORIES	228.75 \$
12531	CLB UNIFORMES INC.	137.97 \$
12532	CLOTURES LAURENTIDES INC.	896.81 \$
12533	COMNORD COMMUNICATION ENRG.	753.00 \$
12534	LES CONTROLES CT ENR.	297.79 \$
12535	LES COUSSINETS G.G. BEARING INC.	392.76 \$
12536	CPS MEDIA INC.	1 149.75 \$
12537	C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES INC.	417.78 \$
12538	DODON, ROLLAND	150.00 \$
12539	DP SOLUTIONS D'IMPRESSON INC.	484.21 \$
12540	D.S.M. LTÉE	559.38 \$
12541	DUNTON RAINVILLE	7 435.43 \$
12542	DYNAMITAGE ST-PIERRE (1987) INC.	3 104.33 \$
12543	EBI ENVIRONNEMENT INC.	13 464.89 \$
12544	ELECTROMECCANO	2 428.97 \$
12545	EMRN	36.23 \$
12546	LES ENTREPRISES NORDIKEAU INC.	6 770.69 \$

12547	LES ENTREPRISES JEAN-DENIS ROY INC.	1 606.49 \$
12548	EQUIPEMENT BUREAU DES LAURENTIDES INC.	528.14 \$
12549	LES EQUIPEMENTS R. DAOUST LTEE	113.14 \$
12550	L'EQUIPEUR	1 169.05 \$
12551	EXCAVATION ET CARRIERE ECONO INC.	4 599.00 \$
12552	FELIX SECURITE INC.	82.79 \$
12553	FORMULES MUNICIPALES	360.97 \$
12554	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	1 322.81 \$
12555	GARAGE DE MAC	149.70 \$
12556	GASTON R. LAFORTUNE INC.	493.91 \$
12557	ÉQUIPEMENTS PLANNORD LTÉE	236.44 \$
12558	GAZ PROPANE RAINVILLE INC.	657.57 \$
12559	G.BLONDIN TRANSPORT	2 431.72 \$
12560	GRENIER CHEVROLET BUIK GMC INC.	2 124.71 \$
12561	GROUPE TANGUAY ET ASSOCIES	4 024.13 \$
12562	HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE	969.23 \$
12563	HITECH SOLUTION INFORMATIQUE	359.30 \$
12564	IMACOULEUR	137.97 \$
12565	KEMIRA WATER SOLUTION CANADA INC.	2 596.77 \$
12566	L'EXHIBIT	500.14 \$
12567	LIBRAIRIE MARTIN INC.	1 546.77 \$
12568	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	399.21 \$
12569	ANNULÉ	- \$
12570	LIBRAIRIE LU-LU INC.	3 352.31 \$
12571	LIGNE XCEL INC	701.36 \$
12572	LITHOGRAPHIE S B INC.	1 402.69 \$
12573	LOCATION CELEFETE INC.	247.10 \$
12574	LOCATION DU NORD	319.28 \$
12575	LUMIDAIRE INC.	469.04 \$
12576	MAK CONCEPT	2 795.00 \$
12577	ME MANON BOYER	4 564.46 \$
12578	ANNULÉ	- \$
12579	MARCHE D. THERRIEN INC.	347.45 \$
12580	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	1 033.62 \$
12581	MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC.	2 249.52 \$
12582	MICHEL PROULX, ENT. ELECTRICIEN	358.72 \$
12583	MUNICIPALITE REGIONALE COMTE DE MONTCALM	2 170.31 \$
12584	MUNICIPALITE DE SAINT-ESPRIT	40.00 \$
12585	MUNICIPALITE DE CHERTSEY	427.59 \$
12586	NORTRAX QUEBEC INC.	2 059.76 \$
12587	ORKIN CANADA CORPORATION	136.83 \$
12588	PAVAGE LP INC	3 219.30 \$
12589	PDF AVOCATS LAWYERS	948.54 \$
12590	PG SOLUTIONS	304.68 \$
12591	PIECES D'AUTOS ST-CALIXTE 2011	9.09 \$
12592	ANNULÉ	- \$
12593	ANNULÉ	- \$
12594	PIECES D'AUTO J.P. RACETTE INC.	2 304.22 \$
12595	PORTES DE GARAGE DES LAURENTIDES	2 401.14 \$
12596	POUDRIER, MICHEL	201.49 \$
12597	ANNULÉ	- \$
12598	PRODUITS SOUDAGES DES LAURENTIDES INC.	2 819.45 \$
12599	PRODUITS SANITAIRES DES PLAINES INC	1 256.19 \$
12600	9102-6963 QUEBEC INC.	8 098.68 \$
12601	9317-9638 QUÉBEC INC.	1 396.95 \$
12602	9268-2103 QUEBEC INC.	3 388.89 \$

12603	ANNULÉ	- \$
12604	QUINCAILLERIE T & L (PAYETTE)	401.58 \$
12605	RADIATEURS LA PLAINE INC.	718.37 \$
12606	RCI ENVIRONNEMENT INC.	13 128.31 \$
12607	ANNULÉ	- \$
12608	ANNULÉ	- \$
12609	ANNULÉ	- \$
12610	ANNULÉ	- \$
12611	ANNULÉ	- \$
12612	R. LACROIX INC.	23 387.52 \$
12613	SCADALLIANCE	2 173.03 \$
12614	SERRURIER MRC MONTCALM	216.16 \$
12615	SARRAZIN PNEUS ET MECANIQUE	1 751.96 \$
12616	SERVICES DE CAFE VAN HOUTTE INC.	237.47 \$
12617	STEPHANE LAURIN	607.50 \$
12618	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1 954.19 \$
12619	SOLMATECH INC.	2 579.35 \$
12620	TECHNITRONIQUE Y.L. LTEE	530.02 \$
12621	ANNULÉ	- \$
12622	ANNULÉ	- \$
12623	TECHNO DIESEL INC.	14 302.84 \$
12624	THEATRE DE MARIONNETTES	172.46 \$
12625	TOILETTES QUEBEC	459.91 \$
12626	TRANSPORT BENOIT CHARBONNEAU INC.	1 241.73 \$
12627	TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	400.81 \$
12628	TRUCKCOEUR	1 644.14 \$
12629	ULINE CANADA CORPORATION	171.13 \$
12630	UNITED RENTALS OF CANADA INC.	9 519.94 \$
12631	VILLE SAINT-LIN-LAURENTIDES	435.68 \$
12632	VOXSUN TELECOM INC	229.92 \$
12633	WAJAX SYSTEMES DE PUISSANCE	4 448.38 \$
12634	WASTE MANAGEMENT	20 576.49 \$
12635	WURTH CANADA LIMITEE	989.95 \$
12636	BAUVAL	1 857.18 \$
		<hr/> <hr/> 247 915.50 \$

10. DIVERS

Aucun item.

11. DÉPÔT DE RAPPORTS , DOCUMENTS, REQUÊTES

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de cinq (5) membres du conseil.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions furent posées par les personnes présentes dans la salle.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MAN-
THA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la séance soit ajournée à mardi 14 novembre 2017 à 18 h.

MICHEL JASMIN, MAIRE

PHILIPPE RIOPELLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».